

00008917

15 DEC 2017

NOTE :

Objet : Mise sur le marché national du matériel d'identification des animaux (boucles et applicateurs) selon le Système National d'Identification et de Traçabilité Animal (SNIT)

Dans le cadre de ses missions, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), a mis en œuvre, depuis février 2015, un Système National d'Identification et de Traçabilité animales (SNIT), dont le démarrage a concerné dans une première étape les bovins et les camélins.

Dans une seconde phase, et en vue de généraliser l'identification à d'autres espèces, l'ONSSA compte démarrer, à compter du mois de janvier 2018, l'identification des ovins et des caprins.

A cet effet, cet Office informe tous les opérateurs intéressés qu'ils peuvent mettre sur le marché national du matériel d'identification des ovins et des caprins (boucles auriculaires et applicateurs) sous réserve qu'il soit conforme aux prescriptions techniques du cahier de charges et de la procédure ci-joints.

La liste des établissements agréées par l'ONSSA pour la vente dudit matériel sera affichée sur le site web de l'ONSSA.



Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits Alimentaires
M. Ahmed BENTOUHAMI